Village de Four

Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 mars 2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux,
le lundi 28 mars
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 23 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire.

Présents : Jean Papadopulo, Eric Doyen, Christelle Bernard, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Jimmy Delroise, Véronique Luxos

Pouvoirs : Anh Brun à Cécile Gerey ; Pascale Besch à Jean Papadopulo ; Nicolas Jambot à Marielle Berlioz ; Matthieu Joly à Matthieu Querenet ; Patrice Fournier à Eric Doyen

Absent : Yannis Mikler

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet

Ordre du jour

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

N° délibération	Objet
2022_2803_1	Approbation du compte de gestion 2021
2022_2803_2	Approbation du compte administratif 2021
2022_2803_3	Affectation du résultat de fonctionnement 2021
2022_2803_4	Vote des taux d'imposition 2022
2022_2803_5	Vote du budget primitif 2022
2022_2803_6	Révision des autorisations de programme et crédits de paiement
2022_2803_7	Attribution des subventions communales
2022_2803_8	Demande de subvention DETR pour la réfection de la bibliothèque
2022_2803_9	Demande de subvention DETR pour le remplacement des menuiseries extérieures de la mairie
2022_2803_10	Demande de subvention DETR pour la réfection d'un équipement sportif
2022_2803_11	Acquisition de parcelles de l'Etat
2022_2803_12	Cession tènement chemin de la Patouillères
2022-2803-13	Convention SNE
Actes pris dans le cadre des délégation accordées au Maire	

Prise de parole de Yannis Mikler : il explique qu'il n'y a aucune volonté à inclure l'opposition dans le débat. Il remet une pétition à Monsieur le Maire et quitte le conseil à 20h45. Il ne participe donc pas au vote des délibérations.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

2022_2803_1 Approbation du compte de gestion 2021 du trésorier principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 établis et remis par le Trésorier Madame Elisabeth MOTTE.

Après avoir comparé les chiffres contenus dans le compte de gestion avec ceux du compte administratif de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal constate et certifie qu'ils sont identiques et APPROUVE, le compte de gestion du Trésorier.

Vote Pour : 12
Vote Contre : 2 (V Luxos et J Delroise)
Abstention : 0

2022_2803_2Adoption du compte administratif 2021

Le Conseil municipal,

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
	Fonctionnement		Investissemement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou défici	Recettes ou excédents	Dépenses ou défici	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2021		40 108,36 €	193 118,39 €			
Résultat de clôture 2020		370 630,02 €		163 366,07 €		
Opération de l'exercice	970 423,74 €	1 010 532,10 €	521 085,64 €	327 967,25 €	1 491 509,38 €	1 338 499,35 €
Affectation	100 000,00 €					
TOTAUX						
Résultat de clôture		**310 738,38 €**		**-29 752,32 €**	**-153 010,03 €**	
	Besoin de financement		29 752,32 €			
	Reste à réaliser (RAR)		179 374,78 €	207 908,00 €		
	Besoin de financement des RAR		- 28 533,22 €			
	Besoin total de financement		1 219,10 €			
	Affectation du résultat (1068)		44 000,00			
	Excédent de fonctionnement (002)		**266 738,38 €**			

Après en avoir délibéré :

Approuve le compte administratif 2021 lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.

Constate que pour la comptabilité principale toutes les sommes inscrites, y compris les reports des résultats de fonctionnement et d'investissement, les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont sincères ainsi que les restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessous.
Vote pour : 11
Vote contre : 2 (V Luxos et J Delroise)
Abstention : 0

2022_2803_3 Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Le conseil municipal décide

Article 1 : d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 44 000 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (R 002) : 266 738.38 €

Vote Pour : 12
Vote Contre : 2 (V Luxos et J Delroise)
Abstention : 0

2022_2803_4 Taux d'imposition 2022

Le conseil municipal

- FIXE pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :
  - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 50.01%,
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.57 %.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 2 (V Luxos et J Delroise)

2022_2803_5 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget 2022.

Le Conseil Municipal après avoir examiné les sommes proposées en recettes et en dépenses dans chacune des deux sections :

APPROUVE les inscriptions au budget primitif selon le tableau joint en annexe.

BUDGET PRIMITIF 2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations	Libellés des dépenses	RAR 2021	Prévisions
11	Acquisitions	19 902,11 €	654 182,00 €
28	Construction ecole	9 769,67 €	5 000,00 €
30	Voirie	149 703,00 €	42 785,80 €
31	Bâtiments communaux		393 044,00 €
33	Equipement sportif		34 000,00 €
40	Communication Alerte		5 990,00 €
37	Vidéoprotection		58 000,00 €
38	Démocratie participative		15 000,00 €

39	Cimetière		19 000,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS		
1	Solde exécution d'inv reporté		29 752,32 €
10	Dotation fonds divers		**5 000,00 €**
20	Dépenses imprévues		1 936,10 €
1641	Remboursement capital emprunt		59 630,00 €
165	Dépots et cautionnement		836,36 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			**1 503 531,36 €**
RECETTES			
Comptes	**Libellés des recettes**	**RAR 2021**	**Prévisions**
10	Dotations fonds divers		89 380,00 €
021	Virement de la section de fonctionn.		160 030,00 €
13	Subvention d'investissement	102 908,00 €	110 744,00 €
040	Amortissement des immobilisations		31 373,00 €
041	Opérations patrimoniales		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		120 836,36 €
024	Produits des cessions	105 000,00 €	783 260,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			**1 503 531,36 €**
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Comptes	**Libellés des dépenses**		
011	Charges à caractère général		366 360,00 €
012	Charges de personnel		538 240,00 €
65	Charges de gestion courante		98 315,00 €
66	Charges financières		17 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		0,00 €
022	Dépenses imprevues		63 333,38 €
023	Virement à la section d'investissement		160 030,00 €
014	Atténuation de produits		17 820,00 €
042	Dotations aux amortissements et provisions		31 373,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			**1 292 471,38 €**
RECETTES			
Comptes	**Libellés des recettes**		
70	Produits des services		66 110,00 €
042	Opération d'ordre entre section		0,00 €
73	Impôts et taxes		839 253,00 €
74	Dotations et participations		95 867,00 €
75	Autres produits de gestion courante		9 500,00 €
76	Produits financiers		3,00 €
013	Atténuation de charges		10 000,00 €
77	Produits exceptionnels		5 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES			**1 025 733,00 €**
002	Excédent 2020 reporté		266 738,38 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			**1 292 471,38 €**

Pour : 12
Contre : 2 (V Luxos et J Delroise)
Abstention : 0

2022_2803_6 Révision d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération « Réfection de la bibliothèque et de la classe bleue »

Révision n°1 :
AP CP 2021AP1 Réfection de la bibliothèque et de la classe bleue et remplacement des menuiseries de la mairie.

	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Travaux et maitrise d'œuvre	557 020.73€	1 879.55 €	340 000 €	215 141.18 €
Recettes				
CD 38				146 231.69 €
DETR			106 320 €	
Autofinancement	304 469.04 €			

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :
DÉCIDE de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement 2021AP1
AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2023, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 et 2023.

Pour : 12
Contre : 2 (V Luxos et J Delroise)
Abstention : 0

2022-2803-7 Attribution des subventions communales pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des associations communales et organismes.

Association	Montant
ACCA	243,00 €
Rando loisir	251,00 €
country	161,00 €
AnimaFour	219,00 €
Badminton	426,00 €
FC FOUR	321,00 €
Histoire Locale	135,00 €
Sou des Ecoles	500,00 €
Boule Fourrée	169,00 €
Basket	223,00 €
comité des fêtes	400,00 €
Aksel	171,00 €
Gym détente	268,00 €
Conscrits	189.00 €
Dimbali	187,00 €
Total	3 863,00 €

Organisme	Montant
GSCF	150,00 €
AFM telethon	75,00 €
SPA	75,00 €
APR	75,00 €
L'arche Fondation	75,00 €
Croix Rouge	75,00 €
Les restos du coeur	75,00 €
Total	600,00 €

Coopérative scolaire	Nb élèves	Montant
Maternelle 1 Meynier	20	120,00 €
Maternelle 2 Porcher	20	120,00 €
Maternelle 3 Corjon	20	120,00 €
CP Ceux	22	132,00 €
CE1 Lardet	21	126,00 €
CE2 Dao Castes	20	120,00 €
CM1 CM2 Nicolas	22	396,00 €
CM1 CM2 Lombard	23	414,00 €
Total		1 548,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité :
Décide d'inscrire les subventions présentées au budget primitif 2022, pour un montant total de 6 011 €.

2022-2803-8 Réfection et réaménagement d'une salle de classe, de la bibliothèque et mise en accessibilité PMR du bâtiment - Demande de **subvention**

Il expose de plan de financement prévisionnel :
Montant prévisionnel de l'opération (hors acquisition foncière) : 414 194 € HT

Financement	Montan HT de la subvention	Date de la Demande	Date d'obtention
DETR	82 839.00 €	Février 2022	
Conseil régional			
Conseil départemental	116 231.69 €	Décembre 2021	
Total Subventions	199 070.69 €		
Autofinancement	215 123.31 €		
TOTAL	414 194.00 €		

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération de réfection et réaménagement d'une salle de classe, de la bibliothèque et mise en accessibilité PMR du bâtiment et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des organisme prévu au plan de financement,
- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette opération

2022-2803-9 Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie

Il expose de plan de financement prévisionnel :
Montant prévisionnel de l'opération (hors acquisition foncière) : 117 404.85 € HT

Financement	Montan HT de la subvention	Date de la Demande	Date d'obtention
DETR	23 481 €	Février 2022	
Conseil régional			
Conseil départemental	30 000 €	Décembre 2021	
Total Subventions	53 481 €		
Autofinancement	63 923.85 €		
TOTAL	117 404 .85 €		

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des organisme prévu au plan de financement,
- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette opération.

2022-2803-10 Aménagement et rénovation d'un équipement sportif – Demande de subvention

Madame Berlioz expose de plan de financement prévisionnel :
Montant prévisionnel de l'opération (hors acquisition foncière) : 31 018 € HT

Financement	Montan HT de la subvention	Date de la Demande	Date d'obtention
DETR	6 203€	Février 2022	
Conseil régional	0 €		
Conseil départemental	9 305 €	Décembre 2021	
Total Subventions	15 508 €		
Autofinancement	15 510 €		
TOTAL	31 018 €		

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération d'Aménagement et de rénovation d'un équipement sportif mairie et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des organisme prévu au plan de financement,
- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette opération.

2022-2803-11 Acquisition de parcelles dans le cadre de la vente du lot 4 des terrains de l'état.

Le Conseil Municipal décide :

- D'**acquérir** les parcelles suivant le tableau ci-dessous :

N° de parcelle	Contenance en m²	Prix
A 167	967	126 750 €
A 224	1 385	347 €
A 225	1385	347 €
A 475	1210	412 €
A 476	8 117	39 134 €
A 507	1395	475 €
A 859	1125	146 250 €
A 1356	1043	135 590 €
B 951	1270	44 401€
B 1128	1618	60 843 €
B 1396	1552	65 358 €

- De **prendre en charge** les frais et droits quelconques liés à cette vente
- d'**inscrire** les crédits nécessaires au budget communal 2022
- De **donner pouvoir au Maire** pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 2 (V Luxos et J Delroise)

2022-2803-12 Déclassement d'une partie annexe du chemin des Patouillères et cession à Madame Sylvie Pereira

Le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE :

- Le déclassement du domaine public de l'emprise située chemin des Patouillères d'une superficie de 0a 50ca
- La cession de la parcelle déclassée, à Madame Sylvie Pereira, au prix de 1 € symbolique.
- Que les frais relatifs à la transaction, y compris éventuellement, les frais de main levée hypothécaire soient à la charge de l'acquéreur,
- Le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'acte authentique qui sera rédigé par l'étude de Maître Ray office notarial d'Heyrieux.

2022-2803-13 Convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en enregistrement.

Il explique que cette convention sera co-signée par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), conformément aux exigences du Préfet, puisque cette convention se doit d'être en accord avec l'organisation intercommunale relative à l'accueil des demandeurs de logement social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ADOPTE la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Décisions prises par le Maire

Virement de crédits en fonctionnement pour permettre la mise en place d'un bâtiment modulaire qui accueillera une salle de classe le temps des travaux de la classe bleue.

A Four, le 29 mars 2022
Jean Papadopulo,
Maire de Four